

Le Dakota du Sud rejette l'interdiction de l'avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 13 novembre 2006

Par une proportion de 55 contre 45, les électeurs du Dakota du Sud, invités à se prononcer mardi dernier sur une loi interdisant tout avortement dans cet Etat, sauf ceux qui s'avéreraient nécessaires pour sauver la vie de la mère, ont rejeté la proposition alors même que l'opposition majoritaire des habitants de cet Etat à l'avortement semble établi.

Il semblerait que ce soit le caractère absolu de l'interdiction (y compris en cas de viol ou d'inceste) qui ait fait peser la balance de l'autre côté.

Echec donc, pour la vie, mais quoi qu'il en soit l'exemple proposé par cet Etat américain a déjà entraîné des initiatives supplémentaires dans d'autres Etats et l'édifice juridique de *Roe versus Wade* s'en trouve sinon ébranlé, du moins assiégé.

L'affaire pose de façon aiguë la question de ce qu'il est possible de faire en politique. Un texte moins radical... moins radicalement juste !, aurait permis que moins de meurtres légaux de tout-petits soient commis dans et aurait à ce titre pu recueillir, peut-être, davantage de voix. Les partisans d'une interdiction totale auraient pu apporter leur soutien à un texte moins satisfaisant au titre du bien qui pouvait en résulter.

Alors : est-ce une erreur de "tout" demander, alors que les esprits ne sont pas mûrs ? Cette question est cruciale dans les combats pro-vie aujourd'hui. Elle appelle à la fois à une vraie réflexion, à la lumière de la vérité mais aussi de la prudence politique, et à un autre combat : celui de l'information sur la réalité du caractère criminel de l'avortement, quelle que soit l'origine de la grossesse que l'on cherche à arrêter. Deux éléments qui devraient au fond aller de pair : c'est l'affirmation claire d'une opposition totale à la légalité du crime sur les tout-petits qui permet, pour les besoins du moment et selon les circonstances, de demander concrètement une mesure pas totalement satisfaisante mais allant dans la bonne direction.

Quoi qu'il en soit, il faut bien comprendre qu'à l'heure actuelle, une loi du genre de celle du Dakota du Sud n'a pas d'énormes chances de passer le barrage de la Cour Suprême. Le texte a eu un rôle de ballon d'essai, finalement pas si raté si l'on considère que près d'un électeur sur 2 dans le Dakota, 45 %, ne s'est pas laissé influencer par le discours sur le viol et l'inceste dont il s'agit maintenant de montrer qu'il n'est pas véritablement au service des femmes, mais sert à promouvoir l'avortement sous couleur de "compassion".